



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

horticulture

Question écrite n° 24951

Texte de la question

M. Jean-Pierre Balligand appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur les dysfonctionnements qui semblent entourer le Comité national interprofessionnel de l'horticulture (CNIH). Les membres de l'Union nationale des intérêts professionnels horticoles (UNIPHOR), qui regroupe 3 000 entreprises de la filière horticole, contestent en effet les taxes parafiscales émises par le CNIH, précisant que les décisions de justice, ainsi que l'avis du Conseil d'Etat, les confortent dans leur volonté de voir s'appliquer une totale transparence sur le fonctionnement du CNIH. Les intéressés s'inquiètent, par ailleurs, des dispositions qui pourraient être prises, qui valideraient rétroactivement ces taxes parafiscales, pourtant déclarées entachées d'illégalité. De telles dispositions auraient des répercussions économiques sur ce secteur de petites entreprises, puisque les procédures de recouvrement, que les juges ont arrêtées, reprendraient alors leur cours. C'est pourquoi il lui demande quel est son sentiment sur ce sujet et quelles mesures il envisage de mettre en oeuvre, afin de répondre aux inquiétudes des intéressés.

Texte de la réponse

Il n'entre pas dans les intentions du Gouvernement de proposer au Parlement une validation rétroactive, par voie législative, des procédures retenues par l'administration lors de l'élaboration des décrets autorisant le Comité national interprofessionnel de l'horticulture (CNIH) à collecter des taxes parafiscales.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Balligand](#)

Circonscription : Aisne (3^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 24951

Rubrique : Taxes parafiscales

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 février 1999, page 692

Réponse publiée le : 5 avril 1999, page 2032